

**Extrait du registre des délibérations
du Conseil d'administration de
l'Institut polytechnique de Grenoble
Séance ordinaire du jeudi 12 juin 2025 à 13h**

Le Conseil d'administration de l'Institut polytechnique de Grenoble s'est tenu le jeudi 12 juin 2025 à 13h, sous la présidence de Mme Christine GOCHARD, présidente du Conseil.

À l'ouverture de la séance, le nombre des membres en exercice présents et représentés atteignait un total de 26 membres sur les 33 membres en exercice que compte le conseil. Le quorum prévu par l'article 22 du décret n°2007-317 du 8 mars étant atteint, l'assemblée pouvait valablement délibérer. En cours de séance, un pouvoir a été annoncé.

Décision n°CA20250631

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 et ses arrêtés d'application successifs, portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret n°2007-317 du 8 mars 2007 relatif à l'Institut polytechnique de Grenoble modifié par le décret n°2019-1123 du 31 octobre 2019 ;

Vu l'avis du Comité social d'administration du 2 juin 2025.

Dispositif primes de résultats : Budget campagne 2025

Le Conseil d'administration approuve le budget de 145 000€ alloué au dispositif de campagne de primes de résultats 2025 (complément indemnitaire annuel/prime indemnitaire annuelle).

Les attributions individuelles seront effectuées par arrêté de l'administrateur général.

Conditions et critères d'attribution :

- Sont éligibles les personnels IATS titulaires ou contractuels (CDD/CDI), permanents ou temporaires, présents au 31/08/25 sans conditions d'ancienneté ;
- Les primes doivent être comprises entre 150 € et 800 € ;
- Il est possible de ne pas attribuer de primes.

*Nombre de présents : 22
Nombre de pouvoirs : 5
Total présents et représentés : 27
Nombre de votants : 27
Nombre d'abstentions : 2
Total des suffrages exprimés : 25*

*Nombre de voix défavorables : 5
Nombre de voix favorables : 20*

*à l'unanimité des suffrages exprimés
 à la majorité des suffrages exprimés*

Transmis au Rectorat le 25/06/2025

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa publication.